

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 19 novembre 2021 à 20 h, au 1295, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur les membres du conseil statueront sur la demande de dérogation mineure suivante, à savoir :

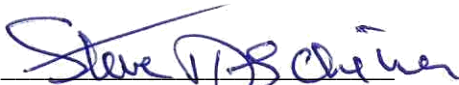
Nature et effets :

1. Réduire la marge arrière de 10 mètres;

Identification du site concerné : 970 chemin de la Crête, lot 6 055 615, matricule : 2824-04-5771.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 1^{er} jour du mois de novembre 2021

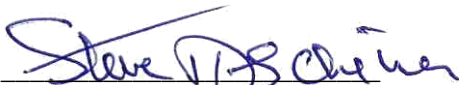


Steve Deschenes
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Steve Deschenes, directeur général / secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 1^{er} jour du mois de novembre 2021 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1^{er} jour du mois de novembre 2021.



Steve Deschenes
Directeur général/Secrétaire-trésorier